

# LE CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Thème de l'édition 2022-2023

**"L'École  
et la Résistance.  
Des jours sombres au  
lendemain de la  
Libération  
1940-1945)".**

Sélection de documents d'archives

**L'école au banc des accusés  
L'école mise au pli de la  
Révolution nationale**

---

---

**WWW.TARN.FR**



**Archives départementales du Tarn**

1 avenue de la Verrerie | CS 35678 | 81013 ALBI cedex 9  
Courriel : [archives.tarn@tarn.fr](mailto:archives.tarn@tarn.fr) | Tél. : 05 63 36 21 00  
<http://archives.tarn.fr>

MARÉCHAL PÉTAÏN

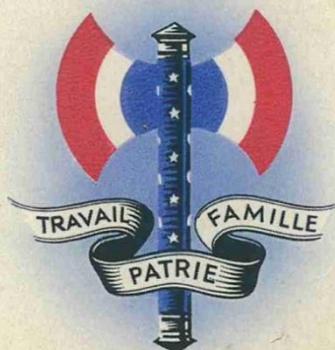


# LA FRANCE NOUVELLE



APPELS  
ET  
MESSAGES

17 JUIN 1940 - 17 JUIN 1941



Doc. 15 : Maréchal Pétain, *La France Nouvelle. Appels et messages 17 juin 1940-17 juin 1941*, 1941 (AD81 BIB A 534)

**URGENT**

Diffusion, sous le titre "La France Nouvelle" des "Appels et Messages de M<sup>r</sup> le Maréchal de France Chef de l'Etat"; édition spéciale pour les écoles à 10 Fr (dix) l'exemplaire.

Note de M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, en date du 21 nov: « J'ai l'honneur de vous informer de la publication prochaine d'une édition spéciale des "Appels et Messages de M<sup>r</sup> le Maréchal de France" destinée en un élégant plume de fer aux écoles au prix spécial de 10 francs. — Je vous prie d'attacher une importance toute particulière à une large diffusion de cet ouvrage et il m'apparaît désirable qu'il figure en un ou plusieurs exemplaires dans les bibliothèques de tous les établissements d'enseignement public et privé... »

Note de l'I.P.: Vous avez ci-dessus l'essentiel de la note. Celle-ci est significative: il doit exister au moins un exemplaire dans chaque école.

Suite à donner à la note ci-contre:

AVANT le 7 Déc	AVANT le 10 Déc
par chaque maître au chef-lieu de Canton	par chaque maître, mandat directement à l'I.A.
liste nominative spécifiant le nombre d'exemplaires demandés: <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> pour la Bibli. scolaire</li> <li>2<sup>o</sup> pour le maître lui-même</li> <li>3<sup>o</sup> par les familles.</li> </ul> - Pas d'état "Neant" <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne sera fait, à l'inspection primaire</li> </ul> AUCUN ENVOI DE FONDS	Adresse: <p>M<sup>r</sup> CHEULET, Secrétaire de l'I.A. 12 Rue de la Caussade, ALBI C.C. Postal N<sup>o</sup> 35.569. Toulouse pour le montant de la commande.</p>
Le cours des volumes sera fait directement aux souscripteurs	

**I. SOU DES PUPILLES.** - Voir la note de l'I.P. du XI-XI-41.

- § 2. Veuillez relire cette note et y distinguer:
  - Ce qui est de l'I.A. et ce qui est de l'I.P.
  - dans cette seconde partie remarquez que vous ne devez pas faire d'envoi de fonds à l'I.P., mais uniquement au N<sup>o</sup> l'Institut du Chef-lieu de Canton; c'est ce dernier qui achève au compte de l'I.A. la somme globale soumise par le canton.

Nota: une réponse est attendue de l'I.A. au sujet de la phrase du Bull. de l'N<sup>o</sup> 41, p. 263: « percevoir 30 centimes par mois et par élève nécessaire ». Pour le moment ne faire appel qu'aux élèves NON nécessaires.

**II. EXPOSITION DE DESSINS (Jeunes occitans)**

57 lots de dessins ont été reçus à l'I.P. et ont été transmis; ils témoignent d'un effort très sérieux. Des arrivés plus tard, ont été collés dans un livre.

**III. SERVICES MILITAIRES.**

La fiche ci-jointe tirée sur papier ordinaire (format 14x9, polycopiée pour les deux faces recto et verso) sera collée sur un carton d'une épaisseur égale - au plus - à celle d'une carte postale. Au verso, en plus, figurera le détail de C, D, E; en bas à même hauteur que II porter les mêmes renseignements pour la guerre 1939-40.

Une fiche sera établie a/ par chaque instituteur en exercice et b/ par chaque prisonnier (ou par sa femme, ou par un collègue du village ou par le chef-lieu de canton dans toute la mesure où cela pourra être fait) même dans les cas embarrassants.

- les intéressés n'emploieront AUCUNE ABBREVIATION; ne laisseront aucune rubrique SANS REPONSE; inscrire "NEANT" partout où il y a lieu; les inscrire TRES PRECIS sur tous les points.

Les fiches seront retournées directement à l'I.P.

NOM : .....	Classe de mobilisation : .....
(en capitales)	
PRENOMS : .....	Service { armé ..... } { auxiliaire ..... }
ANNEE DE NAISSANCE : .....	(date, en cas de changement)
CORPS (1 <sup>re</sup> affectation) .....	
GRADES SUCCESSIFS ET STAGES SUIVIS, avec leurs dates (une seule liste chronologique pour toute la carrière):	
A .....	Nature      lieu      du      au 19
I. Période de service militaire au temps de paix	
II. GUERRE 1914-1918 (y compris période postérieure d'occupation et d'opérations)	
a) Formations dont vous avez fait partie:	
du ... au ...	{ A - INTERIEUR } dans la ZONE des ARMEES
b) Hospitalisations	
indiquer le lieu et le motif	
c) En captivité	lieux ..... ; affectations :
d) Blessures	.....
e) Citations	.....

AVANT LE 7 DECEMBRE

Doc. 16 : Note de service, circonscription Castres-Ouest, 1941 (AD81, 763 W 2)

ACADÉMIE DE TOULOUSE

INSPECTION ACADÉMIQUE  
DU TARN

Objet :

"Salut aux Couleurs"

Albi, le 25 avril 1941



L'Inspecteur d'Académie du Tarn

à Monsieur le Préfet du Tarn

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution dans les écoles publiques et dans les établissements d'enseignement public du département du Tarn des circulaires du 19 mars 1941 et du 2 avril 1941 (émanant du Secrétariat d'Etat à l'Education Générale et des instructions en date du 12 mars de l'Amiral de la Flotte Ministre, Vice Président du Conseil, et relatives à la cérémonie du "Salut aux couleurs"

J'ai adressé en temps utile aux chefs d'établissements et aux Inspecteurs primaires des instructions les invitant à prendre toutes dispositions utiles pour que cette cérémonie puisse avoir lieu.

Dans un certain nombre d'écoles primaires ainsi qu'au Collège de garçons et à l'Ecole primaire supérieure de garçons de Castres a eu lieu une cérémonie inaugurale à laquelle ont été invitées, conformément à mes instructions, les autorités civiles et militaires locales.

Cette cérémonie a été différée dans d'autres établissements et dans des écoles publiques (notamment à Albi) par suite des difficultés rencontrées pour se procurer mâts et pavillons.

Il sera procédé incessamment à cette cérémonie au lycée de garçons ainsi que dans les autres établissements d'enseignement et dans toutes les écoles publiques d'Albi. M. l'Architecte municipal est en possession des mâts et de pavillons dont il lui sera toutefois difficile de se dessaisir antérieurement aux fêtes du 1er mai et du 11 mai 1941.

Je vous demanderai alors, Monsieur le Préfet, de vouloir bien présider ces cérémonies dans les établissements d'enseignement de la Ville d'Albi et dans l'école primaire la plus importante de la Ville à moins qu'il vous soit agréable, ce dont je me réjouirais, d'honorer de votre présence toutes les cérémonies qui sont prévues dans Albi.

Je viens d'adresser à tous les chefs d'établissements du département ainsi qu'à toutes les écoles publiques (par l'intermédiaire des inspecteurs primaires) de nouvelles instructions pour qu'il soit procédé sans retard au "Salut aux couleurs" si cela n'a déjà été fait. Conformément au désir que vous m'avez exprimé je demande tant aux chefs des divers établissements qu'aux directeurs, directrices, chargés d'école, de renouveler cette cérémonie chaque lundi avant la première classe du matin et chaque samedi après la dernière classe du soir.

Si j'ai bien compris votre désir vous eussiez

506 W 114

1200001 30 31 32

PREFECTURE

souhaite que cette cérémonie se renouvelât quotidiennement. Mais, ainsi que le souligne M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale dans sa circulaire du 19 mars "il y aurait intérêt, afin de conserver à la cérémonie du "Salut au Drapeau" tout son prestige et toute son efficacité, à ne pas la célébrer à des intervalles très rapprochés". Il est précisé par ailleurs dans la circulaire du 2 avril 1941, la dernière en date, que "les jours et heures qui conviennent le mieux à la célébration de la cérémonie sont: le lundi matin avant la première classe et le samedi après-midi après la dernière classe".

"L'essentiel, ajoute cette dernière circulaire, est que cette manifestation dont l'effet ne saurait que s'affaiblir si elle se répétait plus souvent que deux jours par semaine, s'accomplisse dans l'ordre, la dignité et la décence au point de vue matériel, dans la gravité et le recueillement au point de vue moral."

C'est pourquoi, soucieux de conserver à cette cérémonie ainsi que le souhaite M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, un prestige durable et une véritable valeur éducative, je vous propose une célébration bi-hebdomadaire seulement de cette cérémonie.

L'Inspecteur d'Académie,



J'ai, ainsi que vous me l'avez dit, précisé aux intéressés (chefs d'établissements et instituteurs) que les municipalités pouvaient s'adresser:

aux Chantiers de jeunesse de Labruguière pour se procurer des mâts.

aux Services de la Préfecture du Tarn pour, en cas de difficulté, se procurer des pavillons.

Note du service du 24 octobre 1941 (N° 1)  
Salut au couleurs

L'Inspecteur d'Académie aux instituteurs et aux  
institutrices du Tarn

Il n'est signalé que certaines écoles ne sont pas encore en mesure d'effectuer le "Salut au couleurs". Un tel état de choses est inadmissible.

J'invite donc en conséquence les directeurs et directrices de ces écoles à intervenir d'une façon pressante auprès du Maire de la commune pour obtenir un mât et un pavillon. Ils remettront à M. le Maire une demande écrite dont ils adresseront le double à M. l'inspecteur Primaire de leur circonscription et dont ils conserveront copie dans leurs archives.

Les directeurs et directrices s'emploieront de leur côté à faciliter par tous les moyens la tâche du Maire et feront, au besoin confectionner un pavillon, par les élèves avec de l'étoffe il pourront obtenir le déblocage en s'adressant à la Préfecture du Tarn par l'intermédiaire de la Mairie.

L'Inspecteur d'Académie  
G. Guignon

**ENVOI DE FONDS.** - Tout envoi de fonds est fait par les maîtres, non à l'I.P., mais à M. P. instituteur au C.L. de Canton. Le N° du compte déjà indiqué au personnel est annulé en ce qui concerne l'I.P.

Canton de Lavaur: M. André Vareilles. Directeur du Cours Complémentaire. Rue de la Mairie - Lavaur - C.C. Postal 312.20 Toulouse. -

(Trois cent douze, vingt)

**LETTRES DE NOËL AU MARECHAL** (De l'IA, le 1-XII) "A l'occasion de la fête de Noël, chaque élève doit rédiger à l'intention du Maréchal une lettre dans laquelle il rendra compte en particulier des résultats, en ce qui le concerne et en ce qui concerne sa classe, de la campagne de Loyauté, menée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1941. En conséquence, chaque maître, tiendra prêts, dès maintenant ces messages jusqu'à de prochaines instructions. Ces messages seront ensuite transportés à Vichy, le 28 déc., probablement, par un élève de la circonscription déjà désigné à cet effet."

**III. NOM et ADRESSE des LIBRAIRES de la LOCALITE.** - (uniquement pour les chefs-lieux de Canton, St Sulpice et les autres) Dans la huitaine à l'I.P., la liste complète des libraires s'intéressant aux livres classiques)

**IV. CORRESPONDANCE:** a/ Etats "NEANT". J'ai l'honneur de vous confirmer que, sauf avis contraire et dans des cas tout exceptionnels dont vous serez prévenu, il ne DOIT PAS ETRE FAIT envoi d'états "Neant" pour les raisons déjà indiquées. Soyez donc ponctuels, attentifs, économes de papier, ménagers du temps de votre collègue du C.L. de Canton. - Ceci ne s'applique pas à ceux des états statistiques pour lesquels, chaque fois une réponse est attendue par l'I.A. et qui impliquent, soit pour lui, soit pour l'I.P., un récapitulatif cantonal.

b/ Quand une demande dépose quelques lignes, vise un cas épineux, doit être un examen attentif et approfondi ou simplement une réponse au constructif, il est prudent de l'adresser à l'I.P. au **DOUBLE EXEMPLAIRE**. (Le second obtenu par décalque si vous préférez.) Ceci a été déjà demandé, et il ne devrait pas être nécessaire de le rappeler.

c/ **dates des envois:** les dates indiquées à l'agenda sont celles de l'envoi par le maître au C.L. de Canton et non de l'arrivée au C.L. de Canton. Comme toutefois, le délai est parfois très court il ne faut jamais différer.

**V. PROPAGANDE FAMILIALE** (C.A. 17-XI; de l'I.A. 16-XI). - Des conférences destinées à renseigner les élèves sur les problèmes familiaux, sont faites actuellement par M. Raymond LAURENT, ancien président du conseil municipal de Paris. Les maîtres sont priés d'assister à celle de ces conférences qui seront données dans un lieu de leur centre.

**VI. BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES et POST-SCOLAIRES.**

En établissant les propositions d'achat que vous me soumettez en double-exemplaire, veuillez considérer:

a/ que le nom d'un éditeur, d'ancien éditeur, ne vous est un sûr garant de la qualité d'un ouvrage et de ses titres à figurer dans la bibliothèque d'une école;

b/ que nos élèves nous quittent parfois avant 14 ans et qu'un "adolescent" se trouve aussi admis à puiser dans la bibliothèque post-scolaire à partir de 13 ou 14 ans; à cet âge, les livres inoffensifs pour l'adulte peuvent être particulièrement utiles pour lui;

c/ que vous ne devez en principe faire aucune proposition sur la foi d'un renseignements; vous devez avoir lu vous-même le livre, ou votre être assuré d'une référence très sérieuse que votre demande signifiera **TOUJOURS**, en regard de chaque ouvrage proposé. Veuillez donc différer toute proposition pour laquelle ces dernières conditions, d'une ou l'autre, et mieux toutes, deux, n'auraient pas été remplies. L'autorisation d'achat ne pourrait vous être accordée.

**VII. 6 POSTES sont VACANTS EN INDOCHINE**

(C.A. de l'XI. 41; de l'I.A.) Prière de faire connaître votre candidature (PAS d'ETAT "NEANT") par retour du courrier. (Condition: 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> classe; avoir fait un stage d'éducation physique)

**VIII** J'ai reçu une fiche sans indication aucune d'origine au nom de **M. BAUDIERE Henri**. Prière de me renvoyer.

**IX. DIPHTERIE** (note du 23-XI-41). - Les déclarations déjà fournies devraient être pour les enfants **QUI N'ONT PAS ETE VACCINES**. S'il y a lieu pour certaines écoles à une rectification, l'envoi de celle-ci devrait s'effectuer par retour du courrier au Chef-lieu de Canton. Le mot "RECTIFICATIF" serait écrit bien en vue, en tête de la lettre.

Les maîtres qui n'ont pas encore la notice "des Activités d'Education Générale" sont priés de la demander au C.L. de Canton.

**AGENDA**

- 3 No 2 Lettres de Noël pour le Maréchal.
- 3 Libraires
- 7 Postes en Indochine
- 9 Diphtérie

par l'instituteur au C.L. de C  
à tenir prêts dès maintenant pour envoi  
immédiat des instructions nouvelles reçues.  
dans la huitaine (mais consultation très  
restreinte)  
par retour du courrier "directement à l'I.P."  
par retour du courrier.

L'In P. 7. Sabellio.

# L'ILLUSTRATION

N° 5104 — 4 JANVIER 1941

PRIX : 5 FRANCS



## DANS CE NUMÉRO :

LA GROTTA A PEINTURES  
DE MONTIGNAC,  
EN DORDOGNE

Texte et photographies  
de PIERRE ICHAC

LES ÉTATS-UNIS  
DANS CE CONFLIT,  
par JACQUES DE LESDAIN

LA CROIX-ROUGE  
FRANÇAISE A VICHY,  
par P.-E. CADILHAC

L'ART D'ACQUÉRIR  
DE BONS MUSCLES  
A BICYCLETTE,  
par GEORGES ROZET

CURIOSITÉS  
PHOTOGRAPHIQUES  
D'UN AMATEUR

*Les lettres de Noël  
des écoliers de France  
au maréchal Pétain.*  
Phot. « L'illustration ».

Doc. 20 : *L'illustration*, édition du 4 janvier 1941 (AD81, FOPER 184/15)

ÉTAT FRANÇAIS

**PROGRAMMES**  
**DE**  
**L'ENSEIGNEMENT**  
**SECONDAIRE**

et

**Examens d'aptitude aux bourses**  
**de l'Enseignement secondaire**

*publié sous le contrôle*  
*de la rédaction du*

**Recueil des Sommaires de la Jurisprudence Française**

et

**Recueil des Lois Usuelles**

RÉUNIS

---

France non occupée : **1, Rue des Capucins, Cahors (Lot)**

France occupée : **143, Avenue de Suffren, Paris (7<sup>e</sup>)**

Prix : 10 francs

Abonnement : 150 francs par an

C. C. P. Toulouse 14-190

**Doc. 21 : Programmes de l'enseignement secondaire, page de garde, 1942**  
**(AD81, 2217 W 98)**

CLASSE DE PREMIERE CLASSIQUE A  
(Horaire hebdomadaire : trois heures)

**Etude de la langue et de la littérature**

Revision générale de la grammaire. —  
Revision de l'accentuation. — Les dia-  
lectes.

Etude méthodique du vocabulaire.

Notions sommaires de prosodie et de  
métrique à l'occasion de l'explication des  
textes.

Notions suivies sur l'histoire de la lit-  
térature grecque (l'histoire, la philoso-  
phie, l'éloquence) à l'aide de textes spé-  
cialement groupés à cet effet.

**Exercices d'application**

Explication et récitation de textes.  
Thèmes écrits et oraux.

Versions.

**Auteurs**

- 1° Morceaux choisis de prose et de  
poésie.
- 2° Homère. — *L'Illiade*.
- 3° Sophocle. — Une tragédie.
- 4° Aristophane. — *Extraits*.
- 5° Platon. — *Apologie de Socrate ; Cri-  
ton*.
- 6° Démosthène.

CLASSE DE PHILOSOPHIE

(Horaire hebdomadaire :  
une heure facultative)

Le professeur choisira à son gré dans  
les programmes de seconde et de premiè-  
re ou dans la liste suivante :

- 1° Eschyle. — Une tragédie.
- 2° Thucydide. — Extraits.
- 3° Platon. — *Phédon* : extraits.
- 4° Choix de pages et pensées morales.

PHILOSOPHIE  
CLASSE DE PHILOSOPHIE  
(Horaire hebdomadaire : neuf heures)

**Introduction**

Objet et divisions de la philosophie.  
L'enseignement de la philosophie et la  
réflexion sur l'expérience concrète : l'es-  
prit philosophique.

**Psychologie**

Objet et méthodes de la psychologie.  
Caractère des faits psychologiques ; leurs  
relations avec les faits physiologiques. Le  
point de vue introspectif et le point de  
vue objectif.

La conscience et les degrés de la cons-  
cience.

Mouvements et tendances. Plaisirs et  
douleurs. Emotion. Passions. Sentiments.  
Sensations et images : le problème de  
la perception.

Association des idées. Mémoire. Imagi-  
nation.

L'abstraction et la généralisation. Les  
signes, le langage et la pensée.

Le concept et le jugement. Le raison-  
nement.

L'instinct et l'intelligence. L'habitude.  
La volonté. La conscience de l'effort.  
L'attention.

La personnalité et le caractère.

Problèmes métaphysiques posés par la  
psychologie.

*Notions sommaires sur la psychologie  
de l'enfant : les étapes du développement  
mental et moral de l'enfant.*

Puissance de l'imitation et rôle de  
l'exemple dans la famille, à l'école, dans  
la société. La discipline.

**Logique**

L'étude psychologique et l'étude logi-  
que de la pensée. Les procédés généraux  
de la pensée. Intuition et connaissance

discursive. Déduction et induction. Ana-  
lyse et synthèse. La science et l'esprit  
scientifique.

Les mathématiques : objet et méthodes.  
Leur rôle actuel dans l'ensemble des  
sciences.

Les sciences expérimentales : l'établis-  
sement des faits ; la découverte et la vé-  
rification de lois ; les principes. Les théo-  
ries. Quelques exemples des grandes théo-  
ries de la physique, de la chimie ou de  
la biologie modernes.

Les sciences morales ; la psychologie,  
l'histoire, la sociologie. Leurs métho-  
des comparées à celles des sciences de la  
nature.

**Morale**

Le problème moral. Les éléments cons-  
titutifs de la moralité ; la nature psycho-  
logique de l'agent moral et sa dépendance  
à l'égard du milieu (famille, profession,  
patrie).

La conscience psychologique, la cons-  
cience morale et la notion de valeur.

Rapports de la morale avec la science,  
la métaphysique et la religion.

Les fins de la vie humaine et les gran-  
des conceptions de la morale (1).

Le bien ; le progrès moral ; les devoirs  
et le droit ; leur corrélation. La responsa-  
bilité et le problème des sanctions.

La justice et l'égalité des personnes ; la  
charité.

L'expérience morale et les conflits de  
devoirs.

Les devoirs de l'individu envers lui-  
même : devoirs relatifs à la vie du corps  
et de l'esprit. Rapports de ces devoirs  
avec les exigences de la vie en commun.  
La dignité de la personne.

La famille : son importance sociale et  
morale. Le respect de la famille. L'auto-  
rité dans la famille. Devoirs des parents  
et des enfants. Devoirs réciproques des  
époux. Le problème de la natalité.

(1) Note : l'histoire ne devra fournir  
ici que des exemples et ne pas devenir  
l'objet même du cours.

La patrie : ses éléments matériels et  
spirituels. Les sentiments qu'elle inspire  
et les devoirs qu'elle impose ; l'esprit de  
sacrifice. La Nation, l'Etat et son auto-  
rité ; la loi. La liberté de l'individu et ses  
devoirs civiques.

La profession. Le devoir et l'amour du  
travail ; la conscience professionnelle,  
l'esprit de solidarité et leur importance  
nationale. La probité. La propriété et le  
travail.

L'humanité ; devoirs envers l'homme.  
Devoirs des nations colonisatrices.

Philosophie générale (sans changé-  
ment).

Options ; questions complémentaires  
(sans changement).

Auteurs (sans changement).

CLASSE DE MATHÉMATIQUES

(Horaire hebdomadaire : trois heures)

Même programme que dans la classe  
de Philosophie pour la Logique et la Mo-  
rale.

**HISTOIRE.**

CLASSE DE SIXIEME

(Horaire hebdomadaire : une heure)

(Voir arrêté du 22 septembre 1941  
fixant les programmes transitoires de  
l'enseignement secondaire).

CLASSE DE CINQUIEME

(Horaire hebdomadaire : une heure)

**L'Italie**

Conditions géographiques. Anciennes  
populations ; premières migrations his-  
toriques : Grecs, Etrusques ; la civilisa-  
tion étrusque.

**Les premiers temps de Rome**

Les rois, la légende et l'histoire.

**La République romaine**

Citoyens ; patriciens et plébéiens ; co-  
mices, magistratures, sénat ; latins et  
alliés ; pérégrins et esclaves.

INSPECTION PRIMAIRE  
D'ALBI-EST

Vichy, le 21 novembre 1940

18

Le Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique  
à MM. les Recteurs.

L'article 8 du décret du 21 août 1940 prescrit des mesures transitoires pour l'établissement d'une liste de livres scolaires dont l'usage est autorisé dans les écoles primaires élémentaires publiques.

Les circonstances ont rendu pratiquement impossible l'exécution en temps utile de ces prescriptions.

J'ai décidé en conséquence que:

1° pour l'année scolaire 1940-1941 tous les livres scolaires seront autorisés sauf ceux qui figurent à l'index ci-joint.

Signé: G. RIPERT

.....  
Copie adressée à M. le Directeur de l'école de Carmaux pour communication aux écoles du canton.

La liste complète des livres interdits figurant à l'index dont il s'agit ci-dessus sera publiée dans le prochain bulletin départemental. Le personnel est prié de s'y reporter. En attendant la parution de ce bulletin je signale ici quelques-uns de ces ouvrages dont l'usage est formellement interdit dans les écoles publiques:

Vildrac: Milot - Dubus: La ronde des métiers - Ballerau: Les textes vivants - Bonne: France et civilisation (tous les cours) - Clémentot: L'Histoire au C.E.P. - Davillage: Histoire de France - Brossolette: Histoire de France C.M. et C.P. - Rouglé et Lefranc: Histoire du Travail et de la Civilisation - Gachon et Senèze: Géographie (C.E., CM, CS) Primaire: Manuel de l'Education morale - Emery: Devant la vie.

Tous les autres livres de morale, d'histoire et de géographie autres que ceux désignés ci-dessus sont autorisés.

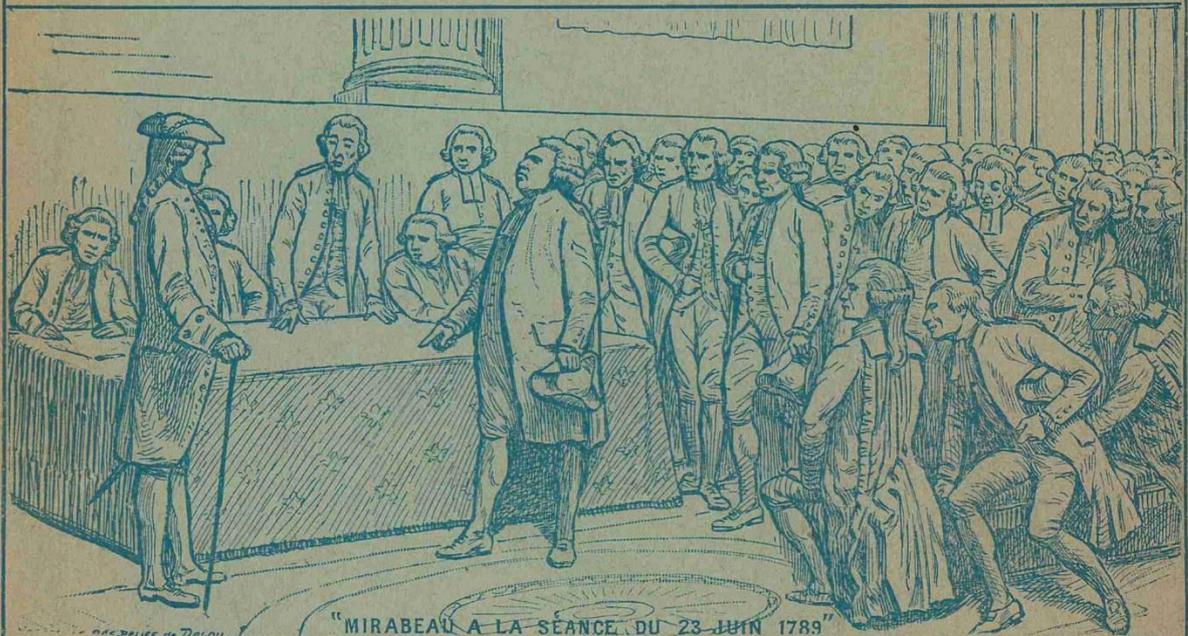
Albi le 1<sup>er</sup> décembre 1940  
L'Inspecteur primaire,  
MIARA

Doc. 22 : Note de l'inspecteur primaire d'Albi-Est, 21 novembre 1940 (AD81, 1775 W 11)

L. BROSSOLETTE  
Ancien Inspecteur Primaire  
Professeur à l'École Normale d'Instituteurs de la Seine

# Histoire de France

Cours moyen  
Certificat d'Études



LE PEUPLE plutôt que les Princes. || LA CIVILISATION plutôt que les Batailles.  
NOTRE ÉPOQUE de préférence aux périodes lointaines.

77 Leçons et Résumés  
150 Lectures  
325 ILLUSTRATIONS

1<sup>f</sup>,25

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE 15, Rue Soufflot PARIS

Doc 23 : BROSSOLETTE Louis, *Histoire de France*, s.d. (AD81, BIB A 2592)

13 octobre 1940

INSPECTION PRIMAIRE D'ALBI-EST

Circulaire n°8

A communiquer à toutes les écoles du canton

M. l'Inspecteur d'Académie m'écrit:

" M. le Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et à la Jeunesse a ainsi fixé le sujet des conférences pédagogiques de 1940:  
"Le rôle de l'école primaire dans l'éducation morale et civique de l'enfant et dans l'éveil chez ce dernier de la conscience nationale et du patriotisme!"

Dans le développement du thème proposé M.M. les Inspecteurs primaires insisteront tout spécialement sur la place primordiale à accorder dans l'enseignement aux idées morales, à l'esprit de famille, à la notion de discipline, à la soumission de l'individu à l'intérêt général et au bien de la patrie. Ils évoqueront aussi la noblesse de la notion de servir, les leçons de la souffrance et l'exaltation de la jeunesse.

Etant donné l'importance du sujet, je vous prie d'associer les maîtres à la préparation de la conférence pédagogique....."

En exécution de ces prescriptions tout le personnel de la circonscription voudra bien réfléchir au sujet proposé par M. le Secrétaire d'Etat. Chaque instituteur, chaque institutrice, me fournira un travail écrit personnel traitant à volonté le sujet tout entier ou seulement l'un des points précis énoncés: place à faire aux idées morales, à l'esprit de famille, à la notion de discipline.....noblesse de la notion de servir.....ect....

Les travaux demandés seront groupés par école et me seront adressés, au plus tard, le 25 octobre courant.

Les dates des conférences seront communiquées ultérieurement.

Circulaire n°9

Le Ministre des Affaires étrangères recherche des instituteurs, sachant l'espagnol, qui pourraient assurer des cours de français à X Alicante et à Malaga, en bénéficiant d'une mesure de détachement.

Les candidatures éventuelle d'instituteurs de la circonscription devront me parvenir, avec toutes les références utiles, pour le 18 octobre 1940, dernier délai.

L'Inspecteur primaire,

MIARA.

*M. Couinques*

ATG/277

ETAT FRANCAIS

---

20 Janvier 1941

LE PREFET DU TARN,

à Monsieur le SECRETAIRE PARTICULIER  
DU MARCHEL DE FRANCE,

CHEF DE L'ETAT.

J'ai l'honneur de vous rendre compte sous ce pli des dispositions que j'ai prises pour assurer tout le succès que devait avoir la fête enfantine que vous m'avez demandé d'organiser dans mon département, pour répondre au désir de M. le Maréchal de France, Chef de l'Etat.

En très peu de temps toutes les mesures ont été prises, d'accord avec le personnel enseignant et avec le concours des représentants des groupements les plus qualifiés pour assurer la bonne organisation matérielle de la fête, (Dames de la Croix-Rouge et du "Secours National", Guides de France, etc...).

Trois centres industriels ont été choisis par moi dans le département pour y réunir, le dimanche 12 Janvier, les enfants des familles laborieuses et pauvres auxquelles M. le Maréchal, Chef de l'Etat, désirait témoigner sa sollicitude. La somme de cinq mille francs que j'avais reçue par vos soins quelques jours avant, m'a permis de donner le maximum d'ampleur à cette petite manifestation.

J'ai présidé moi-même à Albi la réunion enfantine. Dans la salle des Fêtes du Lycée, décorée pour la circonstance de drapeaux tricolores et de guirlandes, avec un grand portrait du Maréchal au-dessus de l'estrade entourée de plantes

vertes, plus de cinq cents petits garçons et petites filles de cinq à douze ans étaient réunis autour des longues tables, recouvertes de nappes blanches ornées de cocardes tricolores. Sur ces tables et en face de chaque enfant, se trouvaient les assiettes contenant le goûter et les friandises qui leur étaient destinés.

De nombreuses personnalités de la ville étaient auprès de moi lorsque j'ai ouvert la séance, en adressant aux enfants une allocution où j'ai essayé de mettre à leur portée les explications qui pouvaient leur faire comprendre la haute signification du geste du Maréchal et sa pensée toute particulière pour les petits, qui seront la France de demain.

Après une minute de silence et de recueillement dans le souvenir de nos morts glorieux et dans la pensée de nos blessés et de nos prisonniers, j'ai eu le plaisir de faire acclamer à trois reprises, d'un seul élan, le nom du Maréchal, et de voir ces cinq cents enfants chanter avec moi, d'une seule voix, l'hymne national.

A la suite d'une partie artistique et récréative où se distingua un réfugié, autrefois clown au cirque MEDRANO, les enfants accueillirent, par des rires pleins d'entrain, le goûter excellent et copieux qui se termina par le tirage de la fève traditionnelle.

Dans la cité castraise, M. le Sous-Préfet, assisté du Président de la Délégation spéciale municipale, a présidé une matinée où deux cents garçons et fillettes avaient été conviés. Les jeunes convives goûtèrent avec appétit les gâteaux et les fruits qui leur furent distribués avec sollicitude par les Dames du Comité du "Secours National".

A MAZAMET, c'est M. le Maire, entouré de ses ad.

joint, qui expliqua très simplement à une centaine de petits auditeurs attentifs que la France et le Maréchal les aimaient beaucoup, qu'ils avaient confiance en eux et qu'ils devaient devenir plus tard de bons travailleurs.

A ALBI, à CASTRES comme à MAZAMET et dans toutes les villes où la Galette des Rois fut un motif de réjouissance, les cérémonies se sont déroulées dans une atmosphère d'enthousiasme et d'espérance; partout les enfants ont tenu à rendre à Monsieur le Maréchal l'affection profonde qu'il leur porte; elles furent un éclatant témoignage et une nouvelle occasion de tisser les liens plus intimes entre lui et ses petits protégés. Par leur allégresse, malgré la tristesse et les privations actuelles, par leur exubérance réconfortante, ils ont manifesté dans leur touchante naïveté leur désir de se donner à la Patrie comme l'a fait le Maréchal, pour la sauver de son malheur.

Cette fête a montré que l'avenir de la France, représentée par ces enfants, est plein d'espérance et de promesses.

Je vous envoie ci-joint une liste comportant les noms et les adresses des enfants qui, à ALBI, à CASTRES et à MAZAMET ont tiré la fève et qui peuvent, du fait de la situation de leur famille, bénéficier d'une intention particulière du Maréchal.

LISTE DES ENFANTS

AYANT OBTENU UNE FEVE AU "GATEAU DES ROIS" DU MARECHAL

A l b i

ASSIE Jean, route de Toulouse (maison Maux, ALBI;

BOYER Jeanine, 13, rue de la Violette, ALBI;

CALVET René, 50-bis, rue de Bernis, ALBI;

DECHAUNES Renée, 28, rue Radohne, ALBI;

FAVAREL Martin, 67, rue de Bernis, ALBI;

FLOTTARD Monique, 20, rue de la Rivière, ALBI;

FORTUNE Madeleine, 77, rue Homestad, ALBI;

GISCLARD Gilbert, 58, chemin des Planques, ALBI;

C a s t r e s

CABROL Jacqueline, 21, rue Amiral Galibert, CASTRES;

DONADILLE Jean, 123, avenue de Roquecourbe, CASTRES;

JULIE Josette, Plateau St-Jean, CASTRES;

VALAT Monique, 80, avenue de Roquecourbe, CASTRES;

M a z a m e t

ARIBAUD Marcelle, 35, Faubourg du Gua, MAZAMET;

PUJOL Pierre; 14, rue de la Tonne, MAZAMET;

ROQUES Christine, Usine de la Prade, Mazamet.



Doc. 26 : Photographies à l'occasion du « Gâteau des rois » du Maréchal, janvier 1941,  
(AD81, 506 W 117)



**Doc. 26 : Photographies à l'occasion du « Gâteau des rois » du Maréchal, janvier 1941,  
(AD81, 506 W 117)**

Mes chers Amis,

Tous les Enfants de France ont envoyé avec empressement leurs souhaits de nouvel an au Maréchal Pétain. Le Secrétariat particulier du Chef de l'Etat a dépouillé cet abondant courrier.

En apprenant combien tous les Enfants de France avaient pensé à lui ; combien tous les Enfants de France l'aiment, le Maréchal a été profondément ému ; il a été sensible à l'expression si aimable de vos sentiments affectueux et Il nous a chargé de vous en remercier et de vous dire, en son nom, que toute sa paternelle sollicitude va aux Enfants et aux Jeunes, espoir de notre Patrie, si meurtrie et si malheureuse aujourd'hui.

Voilà pourquoi, cent Enfants, garçons et fillettes de Mazamet, désignés par vos Maîtres parmi les plus studieux, se trouvent réunis dans cette salle. C'est une cérémonie très simple, car vous l'entendez dire chez-vous, et autour de vous, les temps sont durs. Mais le Maréchal a voulu, néanmoins, que quelques douceurs, que l'on aime bien à votre âge, vous soient données. Et, c'est bien lui qui vous offre, aujourd'hui, ce goûter - C'est bien sur l'ordre du Maréchal que nous allons vous servir la galette des Rois et célébrer, entre nous, la petite fête que chacun faisait avant la guerre et refera, plus tard, en famille, lorsque la Paix sera revenue.

C'est aussi sur son ordre que trois fèves ont été placées dans ces bonnes galettes. Ceux qui les trouveront viendront nous les montrer. Nous prendrons leurs noms ; nous communiquerons ces noms au Maréchal qui sera très heureux de les connaître et de savoir qu'à Mazamet il y a de bons Elèves dans nos Ecoles ; de savoir que l'on peut compter sur notre laborieuse petite Ville pour contribuer à l'oeuvre de Redressement National à laquelle le Maréchal a voué sa Personne et sa Vie.

Oui, Chers Amis, prenons tous, Hommes et Enfants, Jeunes et Vieux, l'engagement de travailler, plus sérieusement encore et sans défaillance, sous les ordres de notre Grand Chef, jurons lui fidélité et la France reverra des jours prospères et Glorieux.

Vive le Maréchal,  
Vive la France !

506 w 117

339

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

TÉL. 229-01-02-03-04-05

CABINET du PRÉFET

11 SEP 1944  
DU TARN

N° 179 Cab/SN/OD Toulouse, le 8 Septembre 1944.

Le Préfet de la Haute-Garonne  
à Monsieur le Préfet du TARN

Je suis saisi par Mr. [redacted]  
à Castres, d'une demande de réintégration  
dans le cadre des Inspecteurs de l'Enseigne-  
ment Primaire.

Ce fonctionnaire avait été démis-  
sionné d'office le 30 Janvier 1943 pour  
fausse déclaration concernant les sociétés  
secrètes.

Je vous serais obligé de bien  
vouloir me faire connaître votre avis sur  
cette requête.

Pour Le Préfet,  
Le Secrétaire Général, délégué  
*[Signature]*

Doc. 28 : Lettre du préfet de la Haute-Garonne au préfet du Tarn, 8 septembre 1944,  
(AD81, 506 W 302)

CASTRES, ce 3 février 1943

*Copie*

L' ex-Inspecteur Primaire de CASTRES - Est,

à Monsieur le MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE à VICHY, s/couvert de Monsieur le Recteur de l'Académie de TOULOUSE et de Monsieur l' Inspecteur d'Académie du Tarn à ALBI .

-----

Monsieur le MINISTRE,

J' ai l'honneur de vous rendre compte respectueusement de ce qui suit:

-J'étais Inspecteur Primaire. Je viens être relevé de mes fonctions, déchu de mon rang et de mes prérogatives. Je ne suis plus rien; je ne suis qu'un homme. C'est encore beaucoup. C'est si difficile de l'être pleinement, surtout en ce moment. C'est à quoi je vais m'appliquer; mais je vous dois auparavant, Monsieur le MINISTRE, une explication; je vous l'apporte avec une grande déférence.

Mes origines sont des plus obscures. Je viens du peuple. Mon père était gendarme. Il m'est permis de dire de lui qu'il valait plus que moi. Il était peuple et cependant chevaleresque; il avait un sens tout spontané de la justice, de la droiture, de l'honneur. Il savait et il pratiquait la noblesse de servir. Il n'avait pas le Certificat d'Etudes. Comprenez qui pourra: à cinquante cinq ans, dans ses loisirs, il s'enthousiasmait à la lecture "Des deux Sources de la Morale et de la Religion". Il n'est donc pas jusqu'au goût de la méditation théorique, jusqu'au désintéressement de l'esprit qu'il ne m'ait en quelque sorte légué. Je lui dois autre chose: mes idées, mes conceptions morales, mon idéalisme; je lui dois, non pas cette superficie de l'homme que vous appelez l'opinion et "qui masque plus qu'elle ne révèle", mais mes convictions mêmes, ce qui vient du dedans et dépasse l'individu, ce qui vient de soi et déborde soi, ce qui est personnel et impersonnel, tout ce qui se forme lentement et pieusement au cours d'une vie d'homme, tout ce qui est sacré et qu'on nomme morale, religion, conscience. Cela est à moi et n'est pas à moi; c'est aussi à mon père; c'est encore à la conscience; c'est donc à l'humanité. Voilà pour ce qui est de mon père, qui est mort.

Pour ce qui est de ma mère, peuple aussi, c'est un peu différent. Ma mère, aujourd'hui paralysée et que je soigne, était plus fruste, paysanne. Elle travaillait et se privait, pour ses enfants, avec l'obstination d'une plébéienne; elle incarnait les vertus les plus humbles et les plus sublimes, les plus terriennes et les plus hautes, tous ces innombrables mérites et ces poèmes exquis du sacrifice volontaire sans quoi rien ne serait et rien ne se ferait. Pendant la guerre - l'avant dernière - elle travailla à l'usine où elle gagnait, si mes souvenirs sont exacts, huit à dix francs par jour; il ne s'agissait de rien moins que de payer ma pension à l'Ecole supérieure. C'est en ces termes que je fus présenté au Directeur de l'un de ces établissements qui, pour modestes et primaires qu'ils fussent - Ecole primaire supérieure - n'en représentaient pas moins à nos yeux une éminente dignité universitaire:

" Ou bien l'enfant travaillera et nous ferons alors tous  
"les sacrifices nécessaires pour lui permettre d'achever sa scolarité; ou  
"bien nous le louerons et il sera domestique"

À cette époque, mon père était au front. Ainsi donc, à l'âge de 13 ans, il m'était offert de devenir Inspecteur primaire ou domestique. J'aurais pu devenir domestique. Le Destin et moi-même, nous en décidâmes autrement: l'enfant travailla. Je dois donc à ma mère le goût de l'effort, le sens de la décision positive, l'acceptation virile des responsabilités, et ce qui était jusqu'à ce jour, au dire de certains, ma situation.

Et voici que tout cela n'est plus. Ce qui paraissait être le Destin même est en suspens et les circonstances décident qu'il ne faut plus que j'aie d'honneur, de travail, de situation. Pourquoi ne pas décider aussi qu'il ne faut plus que j'aie une mère, une femme, des enfants? Toutefois, je veux accepter cet arrêt: c'est en somme le résultat d'une décision qui est mienne, d'une responsabilité que j'ai prise, et il n'est pas un propos et un acte de ma vie publique et privée qui n'aient été délibérés et dont je ne puisse revendiquer l'entière responsabilité morale. Vous allez peut-être penser que je m'égare, Monsieur le MINISTRE. Mais je tiens respectueusement à vous faire savoir que cet égarement a hésité, réfléchi, opté et décidé. Je tiens beaucoup à ce point de vue, comme je tiens à toutes les préoccupations morales, et je préfère me tromper en cherchant, en souffrant, plutôt que de trouver le vrai et le bien dans la facilité. Ce serait tout de même un paradoxe "que la vertu ne soit pas obligée de marcher dans "des voies difficiles et qu'il n'y ait pas une espèce de martyr à se tenir régulièrement dans les termes du droit et de l'équité" Evidemment, je ne prétends pas à des vertus si hautes, ni à l'honneur du martyrologue; mais je dis que j'ai cherché et souffert, comme un homme. Je me suis estimé en état de légitime défense et je vous citerais, s'il le fallait, tel journal qui vilipendait et menaçait. Il n'est jamais censuré, ce journal, et je le suis, moi. L'impunité peut-elle donc être assurée dans une telle tourmente. J'ai une femme, trois enfants, et je suis pauvre. J'ajoute que je n'ai jamais fait de mal à quelqu'un; du moins en toute connaissance de cause. Et puis, mes convictions, je vous l'ai déjà dit Monsieur le MINISTRE, ne sont pas qu'à moi et je dois préserver le legs sacré qu'elles constituent; je dois, comme tout homme, défendre la conscience et, gouvernant des éducateurs, me maintenir sur un plan supérieur à moi-même, fort au-dessus des polémiques, des railleries et des outrages. Je n'ai jamais conçu l'exercice de ma profession dans certaines conditions qui rabaissent nécessairement. Voilà donc ce qu'est ma faute, de laquelle je tiens à rendre compte. Je dis le vrai, cette fois. Elle m'a coûté cette décision que j'ai prise en 1940, à moi qui suis l'instituteur des instituteurs et, en la prenant, j'ai pensé au personnel, à ces primaires dont j'ai été et dont je reste. La preuve en est que je n'ai pas résisté au besoin de dire cette souffrance, de dire aussi le bienfait de tout ce qui est viril et qui rachète, de ce qui vient de la conscience et fait de la conscience: ma note du 1er avril 1941, dont je vous remets sous ce pli une copie, rend bon témoignage de tout cela. Et tout cela est une faute. C'est encore possible. Prouvera-t-on cependant qu'il n'y a pas faute dans une décision contraire?

Mon explication est terminée, Monsieur le MINISTRE. Maintenant, c'est une revendication que je vais élever. Je suis désormais parmi la foule des déshérités, des réprouvés, de ceux qui ne sont plus en odeur de sainteté dans la cité des hommes.

On me met en marge de la communauté. C'est peut-être normal, et nécessaire, et salutaire. C'est en tout cas légal. Mais je suis un homme; je suis une personne; j'avais un métier. Est-il possible de jeter ainsi impunément quelqu'un à la rue, sans une forme de procès? Il faut en tout cas qu'on sache bien le drame que ça fait, le drame que cela est. On me prend mon métier; or, ce métier ne se sépare plus de moi-même et c'est un arrachement que j'éprouve: j'étais devenu mon métier et on m'arrache à moi-même. Pendant des années, je me suis donné à tâche avec ferveur, avec allégresse. Je ne cherchais pas la popularité. J'ai même fait de la "Révolution Nationale" avant que le terme n'existât et il m'est arrivé de réagir vivement contre des abus, de proposer des sanctions. Il est vrai que je n'ai pas abusé de la critique et de la punition stériles et que j'ai surtout cherché à encourager, à stimuler. J'ai travaillé; j'ai réfléchi; il m'est arrivé d'allumer chez mes subordonnés des ardeurs persistantes. Si j'ai des comptes à rendre, on me doit quelque chose; si je dois une explication, on m'en doit une aussi. Ce silence de l'Administration, la quelle suspend et relève brutalement, est terrifiant, effroyable. Je ne reçois plus de courrier. Qu'est-elle donc l'Administration, elle si exigeante d'ordinaire, pour être quitte à si bon compte? L'Inspecteur Primaire est toujours seul: seul quand il inspecte, quand il encourage, quand il morigène et quand il punit; seul quand il est puni. Pour le personnel, comme tous ceux qui détiennent une parcelle de l'autorité mystérieuse de l'Etat, il ne saurait être en général que gouvernemental; pour l'Administration, toujours impersonnelle et abstraite, c'est un instrument et il arrive parfois que les gouvernements, en leurs successives démagogues, n'aient aucune idée de ce qu'il fait et de ce qu'il est, ne songent pas à l'amélioration du sort qui lui est fait. Les Instituteurs et les Professeurs ont un dossier qui contient des notes, des appréciations dont ils ont régulièrement connaissance. J'en ai eu un dossier. Je désire en prendre connaissance. C'est ma passion du métier qui réclame et je fais appel à votre haute et juste bienveillance pour qu'il soit fait droit à cette demande, maintenant que je suis chassé. Je voudrais savoir ce qu'on pensait de moi jusqu'à ce jour. A 39 ans, je suis encore en 3e classe et, cependant, ma revendication n'est que morale.

En ce moment, Monsieur le MINISTRE, 340 institutrices et instituteurs de ma circonscription, avant de faire leur leçon de morale - il est huit heures du matin - s'interrogent sur ma culpabilité, examinent avec gravité le malheur qui frappe leur chef, cherchent le vrai en souffrant, désespèrent, excusent, et peut-être condamnent et proscrivent. Quant à moi, j'attends dans la sérénité les arrêts du Destin. Je ne renonce pas la responsabilité et le courage. Dans la conjoncture actuelle où tout est devenir, instabilité, dépassement, enfantement douloureux et obscur, moi le primaire, je sais qu'on ne saurait me frapper violemment qu'au nom de l'infailibilité. D'ailleurs, tant que le monde restera un vaste débat où des consciences s'interrogent et doutent, il n'y aura pas à désespérer. Une conscience qui s'égare c'est encore de la conscience, une conscience, et toutes ces faibles choses humaines qui cherchent dans la nuit, en souffrant, font une grande chose dans le monde. De toute manière, je désire prendre connaissance de mon dossier. J'ai confiance en vous, Monsieur le MINISTRE. Tout en restant debout à mon poste, comme un soldat, je m'incline devant la Loi, devant cette force tranquille qui doit savoir ce qu'elle cherche et veut, qui doit savoir tout le pourquoi des choses. Je suis désormais à visage découvert. On peut décider et frapper en toute justice. J'ai confiance en vous, Monsieur le MINISTRE et je vous exprime l'hommage de mon profond respect.



CASTRES, le 1ER Avril 1941

NOTE DE SERVICE

-:-:-

*copie*

L'an dernier, à pareille date, à l'occasion de ma prise du service, je vous adressais ma première Note.

Je vous connais mieux maintenant. Je sais que je suis sévère et je veux l'être. J'ai raison. La facilité est intolérable, inqualifiable. Mais je sais aussi que l'infortune est plus que jamais une marâtre implacable et que certains d'entre vous sont aveuglément frappés par les répercussions de la guerre, par les malheurs de la Patrie, et qu'ils souffrent. Dites-vous bien que cela aussi je le sais. Je serai donc quelquefois indulgent: je veux être sévère, mais juste; il m'arrivera d'être indulgent, non pas faible. La sévérité et l'indulgence restent des formes de la justice. La justice nous reste.

Un an déjà. C'est bien peu. Les événements se succèdent, démesurés. D'autres viendront: d'autres épreuves. Vous les subirez avec courage, avec ferveur. Le succès, qui se conquiert à force de vrai renoncement, à force de privations et d'effort, viendra aussi. "La vie n'est pas neutre, elle consiste à prendre parti hardiment." Vous avez pris parti: pour la France.

L'an dernier, à pareille date, et alors que rien ne faisait augurer les malheurs de la Patrie, les malheurs de Juin 1940, j'évoquais les circonstances tragiques que nous traversons. Je vous disais aussi <sup>mon désir</sup> de servir la cause de l'enseignement public. Dites vous bien que je suis confirmé dans mes idées et dans ma foi. Je crois à la France, plus que jamais, et je la sers; je crois à la vertu de notre enseignement public et, plus que jamais, je le sers.

Vous, vous continuez votre travail d'éducateurs et vous vous donnez à d'autres tâches que les circonstances multiplient. C'est dur. Tant mieux. Continuez d'être durs envers vous-mêmes; continuez de souffrir. C'est nécessaire; c'est salutaire. N'abdiquez pas la virilité consciente et réfléchie, celle qui fait la personnalité, la dignité de l'homme. Vous avez pour mission d'introduire dans l'instabilité du monde qui nous est fait des éléments permanents de fixité, de réconfort: ceux mêmes qui viennent de la conscience de l'homme et de l'amour de la Patrie. Conscience. Patrie. Croyez à ce qui est, croyez à ce qui reste au fond des coeurs, à ce qui ne peut pas sombrer. Cultivez-le. Un jour viendra où l'horizon ne sera plus sans joie.

J'ai voulu vous apporter, à tous, des raisons de croire et d'espérer.

L'Inspecteur Primaire,

[Redacted]

MINISTERE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA JEUNESSE

-----  
Direction  
de l'Enseignement Primaire

--:-

VICHY le 8 Octobre 1940.

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INSTRUCTION PUBLIQUE & A LA JEUNESSE  
à Monsieur le PREFET DU TARN

J'ai décidé de muter du département du Cantal dans  
le département du Tarn, Madame RENAL, Institutrice à St-Cernin

Vous voudrez bien vous entendre avec Monsieur le  
Préfet du Cantal et avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie du  
Tarn, pour assurer l'exécution de cette décision.

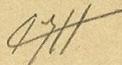
P. le Secrétaire d'Etat et par autorisation:  
le Directeur de l'Enseignement Primaire

signé: .....

Copie conforme transmise à M. l'Inspecteur d'Académie  
pour information

Albi, le 12 Octobre 1940

Pl. le Préfet  
le Secrétaire Général





CASTRES, le 10 Septembre 1941.

Le Sous-Préfet de Castres  
à Monsieur le Préfet du Tarn,

*(Calicut)*

Comme vous le savez, Melle BURGSTHALER, institutrice à PECHAUDIER, a été mise en demeure de quitter le département dans un délai de quinze jours, pour propagande anti-gouvernementale.

*à la demande de la Dég. spé,* Je vous serai très obligé de vouloir bien signaler à M. l'Inspecteur d'Académie la nécessité de son remplacement, en vue de la rentrée prochaine des écoles.-

Le Sous-Préfet,